

Démarche : Dérogation au seuil d'obligation de traitement des lisiers en Bretagne
Organisme : DREAL Bretagne

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Demandes de dérogation au seuil d'obligation de traitement des lisiers, ouverte à l'article 8.2.2 du PAR 7 Bretagne en application de l'article R.211-81-5 du code de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037904626/2024-01-22/. Cette dérogation s'inscrit dans la logique d'économie circulaire et de flambée du coût de l'énergie.

IMPORTANT : la dérogation ne concerne en aucun cas l'obligation d'exporter les effluents SOLIDES, dont le transfert hors ZES, hors ZONAGE ALGUES VERTES, et hors périmètres de CAPTAGES définis à l'article 8.4 du PAR 7 reste obligatoire.

1. Données du producteur

1.1 Identité

[NOM et prénom] ou [raison sociale] du producteur soumis à l'obligation de traitement, demandeur de la dérogation

1.2 numéro de téléphone

1.3 adresse électronique

1.4 Département

Département où sont produits les animaux du producteur soumis à l'obligation de traitement, demandeur de la dérogation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 22 - Côtes-d'Armor
- 29 - Finistère
-

Dérogation au seuil d'obligation de traitement des lisiers en Bretagne

56 - Morbihan

1.5 Canton où sont produits les animaux du producteur soumis à l'obligation de traitement, demandeur de la dérogation

1.6 Commune où sont produits les animaux du producteur soumis à l'obligation de traitement, demandeur de la dérogation

Commune où sont produits les animaux du producteur soumis à l'obligation de traitement, demandeur de la dérogation ; ATTENTION, il faut commencer par redonner le nom du département !

1.7 numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

1.8 numéro PACAGE

Numéro PACAGE du producteur soumis à l'obligation de traitement, demandeur de la dérogation (si vous n'avez pas de PACAGE, inscrire 0)

1.9 Nombre d'utilisateurs concernés par la dérogation SOT

Comptabiliser TOUS les prêteurs de terre co-signataires de la demande de dérogation

2. Données utilisateur(s) (utilisateur = receveur d'effluents)

Ajouter des utilisateurs

Les informations ci-dessous doivent être complétées pour l'utilisateur. Vous pouvez ajouter autant d'utilisateurs que souhaité.

Utilisateur

2.1 Identité

[NOM et prénom] ou [raison sociale] de l'utilisateur

2.2 commune

Il s'agit de la commune correspondant à l'adresse postale de l'utilisateur

2.3 PACAGE de l'utilisateur

Si l'utilisateur n'a pas de numéro PACAGE, rentrer son numéro SIRET

2.4 canton où sont situées les parcelles de l'utilisateur, réceptrices des effluents

Il s'agit de localiser les parcelles recevant les effluents cédés dans le cadre de la dérogation

Dérogation au seuil d'obligation de traitement des lisiers en Bretagne

2.5 Quantité d'AZOTE organique cédée par le producteur, dans le cadre de la dérogation (en kg)

2.6 Quantité d'azote minéral (en kg) à laquelle se substitue la quantité d'azote organique mentionnée en 2.5

2.7 Culture fertilisée avec la quantité d'azote organique mentionnée en 2.5

2.8 Après cession, quantité d'AZOTE organique/ha de SAU, chez l'utilisateur

La réponse devra être cohérente avec les données du PPF de la campagne culturelle en cours

2.9 Quantité de PHOSPHORE (P2O5) cédée, dans le cadre de la dérogation (en kg)

2.10 Après cession, pression d'AZOTE organique supérieure à 100 kg/ha de SAU ?

Réponse qui doit être cohérente avec pression d'azote mentionnée en 2.8.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

2.9 Pression Phosphore P2O5 (en kg/ha de SAU), après cession

SIGNATURE utilisateur

Case qui n'a d'intérêt que si vous fabriquez la pièce jointe demandée à la fin de cette démarche en imprimant le présent formulaire. Pour imprimer, sélectionner "Fichier" en haut à gauche de votre écran, puis "Imprimer"

2.1 Identité

[NOM et prénom] ou [raison sociale] de l'utilisateur

2.2 commune

Il s'agit de la commune correspondant à l'adresse postale de l'utilisateur

2.3 PACAGE de l'utilisateur

Si l'utilisateur n'a pas de numéro PACAGE, rentrer son numéro SIRET

2.4 canton où sont situées les parcelles de l'utilisateur, réceptrices des effluents

Il s'agit de localiser les parcelles recevant les effluents cédés dans le cadre de la dérogation

2.5 Quantité d'AZOTE organique cédée par le producteur, dans le cadre de la dérogation (en kg)

Dérogation au seuil d'obligation de traitement des lisiers en Bretagne

2.6 Quantité d'azote minéral (en kg) à laquelle se substitue la quantité d'azote organique mentionnée en 2.5

2.7 Culture fertilisée avec la quantité d'azote organique mentionnée en 2.5

2.8 Après cession, quantité d'AZOTE organique/ha de SAU, chez l'utilisateur

La réponse devra être cohérente avec les données du PPF de la campagne culturelle en cours

2.9 Quantité de PHOSPHORE (P2O5) cédée, dans le cadre de la dérogation (en kg)

2.10 Après cession, pression d'AZOTE organique supérieure à 100 kg/ha de SAU ?

Réponse qui doit être cohérente avec pression d'azote mentionnée en 2.8.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

2.9 Pression Phosphore P2O5 (en kg/ha de SAU), après cession

SIGNATURE utilisateur

Case qui n'a d'intérêt que si vous fabriquez la pièce jointe demandée à la fin de cette démarche en imprimant le présent formulaire. Pour imprimer, sélectionner "Fichier" en haut à gauche de votre écran, puis "Imprimer"

2.1 Identité

[NOM et prénom] ou [raison sociale] de l'utilisateur

2.2 commune

Il s'agit de la commune correspondant à l'adresse postale de l'utilisateur

2.3 PACAGE de l'utilisateur

Si l'utilisateur n'a pas de numéro PACAGE, rentrer son numéro SIRET

2.4 canton où sont situées les parcelles de l'utilisateur, réceptrices des effluents

Il s'agit de localiser les parcelles recevant les effluents cédés dans le cadre de la dérogation

2.5 Quantité d'AZOTE organique cédée par le producteur, dans le cadre de la dérogation (en kg)

2.6 Quantité d'azote minéral (en kg) à laquelle se substitue la quantité d'azote organique mentionnée en 2.5

Dérogation au seuil d'obligation de traitement des lisiers en Bretagne

2.7 Culture fertilisée avec la quantité d'azote organique mentionnée en 2.5

2.8 Après cession, quantité d'AZOTE organique/ha de SAU, chez l'utilisateur

La réponse devra être cohérente avec les données du PPF de la campagne culturelle en cours

2.9 Quantité de PHOSPHORE (P2O5) cédée, dans le cadre de la dérogation (en kg)

2.10 Après cession, pression d'AZOTE organique supérieure à 100 kg/ha de SAU ?

Réponse qui doit être cohérente avec pression d'azote mentionnée en 2.8.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

2.9 Pression Phosphore P2O5 (en kg/ha de SAU), après cession

SIGNATURE utilisateur

Case qui n'a d'intérêt que si vous fabriquez la pièce jointe demandée à la fin de cette démarche en imprimant le présent formulaire. Pour imprimer, sélectionner "Fichier" en haut à gauche de votre écran, puis "Imprimer"

3. JUSTIFICATIFS et OBSERVATIONS

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

FORMULAIRE(S) DE VALORISATION DE FERTILISANTS

Deux options :

- imprimer le présent formulaire électronique, après l'avoir rempli, et faire le signer par votre(s) utilisateur(s) ; une fois le document papier signé, le convertir en format pdf et le joindre via la fonction PARCOURIR proposée ci-dessous ;
- Joindre la version pdf renseignée et co-signée du(des) formulaire(s) "Valorisation de fertilisants organiques en substitution d'engrais minéraux - Demande de dérogation temporaire aux règles de résorption par traitement" (formulaire disponible auprès de votre DDPP ou DDTM, mais également sur)

Observations

Toute observation ou commentaire que vous jugerez utile

Nouveau champ